



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/121**

**OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/121

## OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE- ÉDUCATION

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-4 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire « dans le cadre des politiques partenariales, notamment avec la CAF et la MSA, piloter les différentes politiques et leur contractualisation »,

**Vu** la délibération n°2018/138 en date du 13 novembre 2018, relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2018-2021,

**Vu** l'avis de la Commission vie locale du 23 mai 2019,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

#### **PRÉAMBULE**

Les collectivités territoriales, comme toute entité publique mettant en œuvre des actions à destination de l'enfance et de la jeunesse, s'appuient sur le socle international qu'est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989.

Au niveau national, les principes de cette convention s'appliquent par le biais du Code de l'Action Sociale et des Familles et le Livre II portant sur les différentes formes d'aide et d'actions sociales, plus précisément sur les titres concernant la famille et l'enfance.

La Communauté de Communes de Montesquieu au titre de sa compétence coordination enfance-jeunesse- éducation intervient sur les missions suivantes :

#### Enfance-jeunesse :

- L'élaboration, adaptation et animation du projet éducatif global ;
- La coordination du réseau des acteurs éducatifs (responsables et animateurs des ALSH, accueils périscolaires, points rencontres jeunes, personnels des établissements scolaires ...) afin d'initier des actions et projets en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
- La mise en œuvre d'une stratégie communautaire de développement et d'harmonisation des services en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
- Le pilotage des différentes politiques partenariales et leur contractualisation, notamment avec la CAF et la MSA.

#### **MÉTHODOLOGIE**

La Communauté de Communes de Montesquieu joue un rôle de soutien, d'accompagnement et d'ingénierie pour accompagner la mise en œuvre des politiques enfance jeunesse du territoire.

Elle ne remplace pas l'action des communes.

Les projets sont élaborés dans un esprit de coopération voire même de mutualisation. Il s'agit de favoriser l'équité territoriale, d'améliorer les conditions d'accueil des publics cibles et de leurs parents, et de développer des actions en lien avec les besoins identifiés.

Le travail collaboratif avec le réseau des acteurs jeunesse, celui des équipes éducatives des collèges et des écoles primaires, les associations, les partenaires institutionnels et les élus de la commission vie locale, a permis d'engager **différents axes de travail** :

L'élaboration d'un parcours éducatif et citoyen qui articule une pluralité d'actions éducatives, jalonnant la vie des adolescents et des jeunes du territoire de l'école élémentaire jusqu'à l'âge adulte (*information prévention/santé, BAFA, Festival de film de prévention ...*) ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/121

## OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE- ÉDUCATION

- La création et l'animation de réseaux d'acteurs ;
- La développement d'actions de soutien à la parentalité ;
- La mise en place d'un plan de formation et de qualification auprès des professionnels.

Les enfants, les jeunes, pour grandir ont besoin d'adultes référents, contenant et qualifiés. Organiser, privilégier un accueil de qualité et des politiques adaptées à la prise en charge et au développement des enfants, des jeunes et de leurs parents, est un enjeu important qui nécessite de fédérer les compétences, les initiatives et de soutenir les professionnels dans leur quotidien.

Il s'agit de poser les bases d'un **référentiel de pratiques éducatives**.

### **DÉCLINAISON CONCRÈTE**

Le plan d'actions ci-dessous s'inscrit dans un cadre prenant en compte les orientations des différents partenaires et institutions liés à la politique enfance jeunesse communautaire :

- Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Agence Régionale de Santé ;
- Caisses d'Allocations Familiales de la Gironde ;
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- Conseil Départemental de la Gironde.

### **ACTIONS MISES EN ŒUVRE :**

#### **→ LES JEUNES ÉLUS DES COLLÈGES DE MONTESQUIEU**

*7 réunions mensuelles de novembre à mai afin de co-construire des projets avec les jeunes, notamment de prévention par les pairs.*

#### **✓ Objectifs spécifiques :**

- Développer la citoyenneté active des collégiens du territoire ;
- Former des délégués pour agir sur les questions de prévention et d'éducation aux médias ;
- Rapprocher les jeunes de la politique enfance-jeunesse locale et faire d'eux des ambassadeurs.

#### **→ FAITES DE LA PRÉVENTION**

*Organisation d'un cycle d'intervention pour l'ensemble des collégiens (vivre ensemble, sexualité, addictions, rappel à la loi, pratiques numériques) et des classes de CM2 (e-citoyenneté).*

#### **✓ Objectifs spécifiques :**

- Prévenir les risques en fonction des thématiques abordées ;
- Sensibiliser aux bonnes pratiques ;
- Lutter contre les discriminations ;
- Permettre des temps d'échanges avec un professionnel mais aussi entre élèves.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/121

**OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE-  
ÉDUCATION**

➤ **PROJET D'ÉDUCATION À L'IMAGE**

*Écriture, tournage et montage de courts-métrages de prévention, diffusés lors du festival au cinéma de Léognan comme clôture du projet.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Offrir aux jeunes un moyen d'expression moderne et collectif ;
- Initier les jeunes à l'écriture et au tournage d'un court-métrage ;
- Développer la compréhension du langage lié au cinéma ;
- Permettre aux jeunes de développer un sens critique vis-à-vis des médias.

➔ **BIVOUAC INTERCOMMUNAL**

*Séjour de deux jours et une nuit, proposé aux points jeunes du territoire.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Permettre les échanges de jeunes entre communes du territoire ;
- Faire profiter les jeunes de la richesse du territoire ;
- Utiliser cette action support pour amener les professionnels à constituer une communauté de pratiques.

➔ **GAME'FEST**

➔ *Manifestation ludique et de découverte autour du jeu et des nouvelles technologies.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- ➔ Faire découvrir aux jeunes du territoire la diversité des possibilités offertes par le numérique, notamment en leur faisant profiter des ressources du territoire, avec les entités de la communauté collaborative d'innovation de la CCM;
- ➔ Permettre les échanges intergénérationnels par la pratique ludique ;
- ➔ Développer une continuité du Parcours Éducatif et Citoyen, qui a une forte dimension préventive, par l'organisation d'un temps fondé sur le loisir et la découverte ;
- ➔ Sensibiliser les participants au "pouvoir de faire soi-même".

➔ **CYCLE DE FORMATION BAFA**

*Formation locale à coût réduit pour les jeunes et professionnels du territoire, session générale en octobre et approfondissement en avril.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Offrir l'accès à une formation de qualité à moindre coût ;
- Favoriser l'engagement des jeunes ;
- Adapter les formations en fonction des besoins du territoire ;
- Renforcer les liens avec les dispositifs d'accès à l'emploi (mission locale, espace emploi...).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/121**

**OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION**

➤ **FORMATION DES PROFESSIONNELS**  
*Mise en œuvre d'un plan de formation et de qualification adapté aux besoins identifiés, exprimés par les professionnels du territoire.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins identifiés par les professionnels du territoire ;
- Mutualiser les coûts de formation ;
- Adapter les moments et lieux de formation pour faciliter l'accès à la formation ;
- Permettre le croisement des regards en invitant des professionnels extérieurs aux services communaux et communautaires (enseignants, associations locales, Mission Locale, etc.).

➤ **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**  
*Organisation de conférences proposées aux familles.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Développer les actions de soutien à la parentalité ;
- Mutualiser les interventions sur le territoire;
- Offrir une palette variée de thématiques d'intervention.

➤ **ORGANISATION DE LA SEMAINE DE L'ÉCOLE MATERNELLE**  
*Mise en œuvre d'une conférence et d'un atelier destiné aux professionnels.*

✓ **Objectifs spécifiques :**

- Permettre aux familles et à tous les acteurs travaillant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance de prendre connaissance des travaux de recherche récents en sciences humaines et sciences de l'éducation et de favoriser la transition de la toute petite enfance et entrée à l'école maternelle.

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2019**

DÉPENSES		RECETTES SOLLICITÉES	
Projet d'Éducation à l'image	<b>27 750,00€</b>	Conseil Départemental de la Gironde	<b>8 000,00€</b>
Bivouac intercommunal	<b>3 180,00€</b>	Caisse d'Allocations Familiales Gironde	<b>8 000,00€</b>
Game' Fest	<b>5 000,00€</b>	Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives	<b>4 000,00€</b>
Cycle de formation BAFA	<b>1 070,00€</b>		
Semaine de l'école maternelle	<b>700,00€</b>	Auto-financement CCM	<b>29 650,00€</b>
Faites de la prévention	<b>7 800,00€</b>		
Formation des professionnels et soutien à la parentalité	<b>1 950,00€</b>		
Les jeunes élus des collèges de Montesquieu	<b>2 200,00€</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>49 650,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 650,00€</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/121

**OBJET : COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE-  
ÉDUCATION**

## STRUCTURES SOLLICITÉES

Les partenariats avec ces différentes entités se formalisent par le biais de conventions de prestation :

- **Établissements et associations de prévention :**  
Intervention d'information et de prévention, sur la santé et le vivre ensemble, sur les pratiques numériques ;
- **Associations d'éducation populaire :**  
Organisation de formations ;
- **Structure de création audiovisuelle (dans le cadre d'un marché) :**  
Interventions d'éducation à l'image avec écriture, réalisation et montage de courts-métrages ;
- **Établissements et associations de médiation numérique :**  
Interventions de médiation numérique et technologique (robotique, photo-vidéo, réalité virtuelle, codage informatique) ;
- **Conférenciers :** personnes reconnues spécialistes ou expert dans une domaine.

D'autres entités interviennent dans la réalisation de ces actions, à savoir des entreprises de biens et de services afin d'assurer les besoins en transport, restauration, alimentation, fournitures et petit matériel.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, il est parfois nécessaire de recourir ponctuellement à des intervenants spécialisés, dont la prestation pourra s'inscrire par intervention dans les fourchettes de prix ci-dessous.

## **Grille tarifaire**

Type d'intervenant	Montant de la prestation
Établissements et associations de prévention	250,00€ à 480,00€
Associations d'éducation populaire	150,00€ à 400,00€
Établissements et associations de médiation numérique	250,00€ à 850,00€
Conférenciers	600,00€ à 2 000,00€

## **Pour mener à bien ce projet, il est proposé :**

- de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de s'engager sur le projet exposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous les documents y afférents,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**